



**HAL**  
open science

## La demande de la qualité de l'audit externe : Quel apport de la théorie d'agence dans le contexte tunisien ?

Ezzeddine Abaoub, Soumaya Ayedi Chabchoub

### ► To cite this version:

Ezzeddine Abaoub, Soumaya Ayedi Chabchoub. La demande de la qualité de l'audit externe : Quel apport de la théorie d'agence dans le contexte tunisien ?. " LA COMPTABILITE, LE CONTRÔLE ET L'AUDIT ENTRE CHANGEMENT ET STABILITE ", May 2008, France. pp.CD Rom. halshs-00522064

**HAL Id: halshs-00522064**

**<https://shs.hal.science/halshs-00522064>**

Submitted on 29 Sep 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*La demande de la qualité de l'audit externe :*

*Quel apport de la théorie d'agence dans le contexte tunisien ?*

**Ezzeddine ABAOUB**

*Professeur* à la Faculté des Sciences Economiques  
et de Gestion de Tunis  
Laboratoire de Recherche en Finance, Comptabilité  
et d'Intermédiation Financière  
e-mail : [abaoub.ezzeddine@wanadoo.tn](mailto:abaoub.ezzeddine@wanadoo.tn)

**Soumaya AYEDI CHABCHOUB**

*Doctorante* à la Faculté des Sciences Economiques  
et de Gestion de Tunis  
Laboratoire de Recherche en Finance, Comptabilité  
et d'Intermédiation Financière  
e-mail : [soumaya.ayedi@yahoo.fr](mailto:soumaya.ayedi@yahoo.fr)

*La demande de la qualité de l'audit externe :**Quel apport de la théorie d'agence dans le contexte tunisien ?***Résumé :**

Notre recherche a pour objectif d'étudier, en une analyse longitudinale, le pouvoir explicatif de la théorie de l'agence sur la demande d'une meilleure qualité de l'audit externe. Celle-ci est appréhendée en fonction de la réputation de l'auditeur externe. Sur un échantillon de 166 observations 'entreprises-années' relatif à la période 2000-2006, les résultats d'une estimation logistique en panel montrent que la concentration de propriété (mesurant les coûts d'agence actionnaires majoritaires/ actionnaires minoritaires) et uniquement l'endettement à terme (mesurant les coûts d'agence actionnaires / créanciers) exercent un impact négatif sur la demande d'une meilleure qualité d'audit. En plus, la taille de l'audité s'avère un facteur déterminant du choix d'un 'Big4'. Par ailleurs, la présence des administrateurs externes et la participation institutionnelle semblent influencer positivement la demande de la qualité de l'audit externe.

**Mots clés :** qualité d'audit, conflit d'agence, analyse longitudinale, entreprises cotées

**Abstract: *External audit quality demand: contribution of agency theory in Tunisian context***

The purpose of this paper is to study the explanatory power of agency theory on the external audit quality demand in a Tunisian context. We use auditor reputation as a proxy for a higher audit quality. The results of panel logistic estimation on a sample of 166 firm-years show that a negative relationship is established between concentrated ownership (which measures the minority/majority shareholders agency conflict), long term leverage (a proxy of the shareholders/creditors' agency conflict) and the audit quality demand. Our study shows also, that firm size experiences a positive impact on external auditor choice. On the other hand, it seems that board of directors' independence and institutional ownership influence positively the external audit quality demand.

**Key words:** audit quality, agency conflicts, panel logit, listed firms

## **Introduction**

Depuis les travaux de Jensen et Meckling (1976), l'entreprise a été perçue comme étant le lieu de rencontre de différents agents économiques intéressés par sa performance, sa croissance et sa pérennité. Toutefois, les intérêts des différents partenaires ne sont pas nécessairement convergents, voire même contradictoires. Agissant dans le cadre d'une relation contractuelle caractérisée par une asymétrie d'information, les co-contractants peuvent se comporter d'une façon opportuniste en défaveur des autres partenaires économiques (on parle donc de relation d'agence). La mise en place de moyens destinés à orienter leur comportement s'avère ainsi nécessaire. A cet égard, les états financiers représentant une synthèse de l'activité de l'entreprise exploitable notamment par des agents externes et servant de base d'évaluation et de prise de décision à une multitude d'intéressés (Raffegaue et al, 1994), peuvent constituer un moyen de contrôle. Conjointement, l'audit externe, notamment celui légal/financier, revêt beaucoup d'importance à assurer la qualité de l'information divulguée, dans un objectif de régulation des conflits d'agence émanant des relations contractuelles. Dans ce sens, la demande d'une qualité différenciée d'audit est perçue comme étant une réponse immédiate à un accroissement des coûts d'agence (Francis et Wilson, 1988 ; Copley et al, 1995 ; Abbott et Parker, 2000 ; Piot, 2001 ; Collis et al, 2004 ; Hay et Davis, 2004 ; Fan et Wong, 2005). La plupart des recherches menées s'insèrent dans un cadre anglo-saxon, là où la séparation entre les fonctions de gestion, de propriété et de contrôle s'avère assez prononcée. A leur rencontre, nous nous intéressons dans le cadre de ce travail à expliquer la demande de la qualité de l'audit externe par des considérations contractuelles, dans un contexte assez particulier, à savoir celui tunisien. En effet, la majorité des entreprises tunisiennes sont caractérisées par une concentration assez importante du capital. Celle-ci devrait avoir pour conséquence une atténuation des conflits d'agence 'traditionnels' actionnaires-dirigeants et actionnaires-créanciers, dans la mesure où les fonctions de propriété, de gestion et de contrôle s'avèrent relativement confondues. Toutefois, la question reste posée sur les conflits d'agence éventuels 'actionnaires majoritaires-actionnaires minoritaires'. D'autant plus que le marché financier tunisien peu développé a suscité ces dernières années beaucoup d'attention de la part des autorités tunisiennes. Ceci a créé récemment un certain dynamisme et en a incité les entreprises introduites à diffuser leurs capitaux au public. Concomitamment, la réglementation tunisienne en matière d'audit légal a vécu un changement en réaction à la loi Sarbanes-Oxly (2000) aux Etats-Unis, à la loi de la sécurité des relations financières (2003) en France et aux cas de faillites enregistrées à l'échelle internationale que nationale. Une place

de plus en plus importante est accordée à l'audit financier en vue d'assurer une meilleure qualité de l'information comptable et financière, d'en renforcer la confiance des investisseurs et de réduire les conflits d'agence potentiels.

A cet égard, la présente étude s'intéresse à tester l'impact des conflits d'agence actionnaires/dirigeants, actionnaires/créanciers et actionnaires majoritaires/actionnaires minoritaires sur la demande d'une meilleure qualité de l'audit externe par des entreprises tunisiennes. En plus, et à l'instar de Kane et Velury (2005) et Fan et Wong (2005), nous intégrons dans le cadre de notre étude une dimension temporelle en vue de mieux apprécier la nature de cette relation.

Notre proposition sera ainsi articulée en deux temps : tout d'abord, nous tentons d'élaborer à partir de la littérature antérieure et des caractéristiques contextuelles de l'environnement d'audit tunisien des assises théoriques à l'impact éventuel des coûts d'agence sur la demande de la qualité d'audit externe (1.). Ensuite, nous présentons et analysons les principaux résultats de l'étude (2.).

### **1. Qualité d'audit et relations d'agence : cadre conceptuel**

Lors de l'étude de la qualité de l'audit Jeong et Rho (2004), Francis et Wang (2004) et Chen et al (2007) précisent qu'il faut prendre en considération les spécificités du contexte en question. Nous présentons ainsi les principales caractéristiques de la réglementation tunisienne de l'audit externe et de la structure du marché d'audit (1.1). Ensuite, nous présenterons les hypothèses de recherche tout en abordant la littérature antérieure en matière de la demande de la qualité d'audit (1.2).

#### 1.1- Aperçu sur la réglementation tunisienne et la structure du marché d'audit

La profession comptable a été pour la première fois réglementée en Tunisie, par la loi n°59-129 du 05 Octobre 1959 portant promulgation du code de commerce. Depuis, plusieurs événements ont marqué la profession dont on cite la loi n°82-62 du 30 Juin 1982 qui a établi une incompatibilité entre la profession d'expert-comptable et celle du commissaire aux comptes, la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 ayant introduit plusieurs nouveautés donnant lieu à de profonds changements au niveau des aspects régissant le statut du commissaire aux comptes, l'étendue de sa mission, les règles d'indépendance, etc., et la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières. Globalement, toute société commerciale est tenue de désigner un commissaire aux comptes. Est un commissaire aux comptes « *celui qui en sa propre responsabilité atteste la sincérité et la régularité des comptes des sociétés en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur* »<sup>1</sup>. Le commissaire aux comptes (CAC) qui peut être une personne physique ou une

personne morale, est alors un professionnel investi d'une mission légale de certification des comptes. On pourrait distinguer, sur le marché d'audit tunisien, la présence des commissaires aux comptes membres de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie (OECT) dont les représentants des plus grands cabinets internationaux d'audit et des commissaires aux comptes techniciens de comptabilité inscrits au tableau de la Compagnie des Comptables de Tunisie (CCT). Une obligation de désignation d'un ou plusieurs commissaires aux comptes membres de l'OECT incombe à certaines entreprises tunisiennes d'une certaine envergure et à secteur d'activité particulier (voir tableau 1 ci-dessous). La désignation se fait généralement par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de trois ans renouvelables indéfiniment<sup>2</sup>. Toutefois, le législateur ne distingue pas entre le champ d'intervention des commissaires aux comptes membres de l'ordre et représentant les plus grands cabinets internationaux d'audit et celui des autres commissaires aux comptes. Une liberté de choix est attribuée aux entreprises. Ce champ suscite beaucoup d'intérêt en vue de déterminer quels sont les facteurs qui influencent cette décision, particulièrement dans un cadre contractuel.

**Tableau 1- Récapitulatif des critères retenus pour l'organisation du contrôle légal**

	<b>Type de société</b>	Autres que les sociétés par actions	Autres que les établissements de crédit	Les établissements de crédit Les agences et succursales de sociétés implantées à l'étranger	Les établissements de crédit à participation publique, Les établissements de crédit faisant appel public à l'épargne, les sociétés d'assurance multi branche, etc.
<b>Critères retenus (*)</b>	<b>Total brut du bilan</b>	< 100 MD	[100, 1500] MD	> 1500 MD	> 100 000 MD (EF consolidés)
	<b>Total des produits hors taxes</b>	< 300 MD	[300, 2000] MD	> 2000 MD	-
	<b>Nombre d'employés</b>	< 10 E	[10, 30] E	> 30 E	-
	<b>Régime de contrôle légal</b>	<i>Non soumises</i> à l'obligation du contrôle légal des comptes.	<b>Liberté de choix</b> entre commissaire aux comptes membre de l'ordre et commissaire aux comptes membre de la compagnie des comptables.	Obligation légale de désignation d'un commissaire aux comptes <b>membres de l'ordre</b> .	Obligation de désignation de <b>deux commissaires aux comptes</b> membres de l'ordre.

(\*) Les critères mentionnés ne sont pas tous simultanément cumulatifs.

MD : Milliers de dinars. EF : les états financiers. E : employés.

## 1.2- Coûts d'agence et demande de la qualité d'audit : hypothèses de recherche

Dans le cadre des relations contractuelles liant les différents intervenants d'une entreprise, des conflits d'intérêt peuvent naître, et engendrent des coûts qui doivent être minimisés et gérés au biais de différents moyens, telle que la certification de l'information comptable et financière. C'est ainsi que l'auditeur externe contribue particulièrement, à inciter ou à obliger les détenteurs du pouvoir de décision (à qui est confiée la responsabilité de la préparation et de la divulgation de l'information comptable et financière), à agir conformément aux intérêts des autres partenaires de l'organisation ; en délimitant leur pouvoir discrétionnaire et en réduisant l'asymétrie d'information entre co-contractants (Kane, 2004). A cet égard, on peut prévoir une différenciation de la demande de la qualité de l'audit externe généré par une ampleur particulière de coûts d'agence.

On s'intéresse particulièrement aux coûts d'agence actionnaires/dirigeants (A), actionnaires/créanciers (B) et actionnaires majoritaires/minoritaires (C).

### **A. Coûts d'agence actionnaires/dirigeants et qualité d'audit**

Selon la théorie de l'agence, dans une entreprise où les fonctions de propriété et de décision sont séparées, les dirigeants et les actionnaires entrent dans une relation d'agence, les actionnaires étant 'les mandants' et les dirigeants 'les agents' (Lapointe, 2000). Les dirigeants qui détiennent une faible part du capital des entreprises qu'ils gèrent sont moins incités à agir dans l'intérêt des actionnaires externes. Ceci résulte en l'accroissement des coûts d'agence dus à un effet de divergence d'intérêts occasionné par la séparation des fonctions de propriété et de contrôle. Le recours à des mécanismes contractuels, tel que l'audit externe (Jensen et Meckling, 1976), vise à contrôler et à atténuer le comportement opportuniste des dirigeants. Ceci a poussé plusieurs auteurs à présenter la demande de l'audit externe, en général, et la demande de la qualité d'audit en particulier comme la réponse aux relations contractuelles entre les différents partenaires économiques ; particulièrement entre les actionnaires et les dirigeants. Toutefois, les résultats des recherches empiriques antérieures sont relativement mitigés. A cet effet, dans le contexte du Royaume Uni, Lennox (2005) montre que sur un échantillon de 540 entreprises non cotées justifiant d'une obligation légale de contrôle externe des comptes, un faible niveau de propriété managériale affecte négativement la demande d'une meilleure qualité de l'audit. Ses résultats sont conformes à l'effet de divergence d'intérêt proposé par la théorie de l'agence, telle qu'une diminution de la propriété managériale accroît la demande d'une meilleure qualité de l'audit. Ces résultats ont été corroborés par Kane et Velury (2005) dans le cadre des entreprises américaines cotées et par Nikkinen et Sahlstöm (2004) en Malaisie, au Hong Kong, en Afrique du Sud, et au Royaume

Uni [O'Sullivan (2000) appuie aussi ce résultat sur la base d'un échantillon de 402 entreprises cotées au Royaume Uni] mais ni en Singapour, ni au Danemark. Par ailleurs, DeFond (1992) a montré l'existence d'une faible association entre la qualité de l'audit et la propriété managériale. Francis et Wilson (1988) et Piot (2001) concluent à l'inexistence d'une association entre la proportion du capital détenu par les dirigeants et la demande de la qualité d'audit. La présente étude cherche à valider les prédictions de la théorie d'agence, dans le cadre des entreprises tunisiennes cotées, là où on prévoit l'existence d'une nette séparation entre les fonctions de propriété et de décision. Sachant que l'accroissement de la propriété managériale résulte en une atténuation des conflits d'agence, on s'attend que *l'accroissement de la propriété managériale influence négativement la probabilité de faire appel à un auditeur externe de meilleure qualité (hypothèse 1)*.

Par ailleurs, il a été démontré que, généralement dans un contexte marqué par une prépondérance des sociétés familiales et une faible protection légale des droits des petits porteurs, le conflit traditionnel entre actionnaires et dirigeants se transforme en un conflit entre actionnaires majoritaires et actionnaires minoritaires (Piot (2001) dans le contexte français et, Abaoub et Ellouze (2001) dans le contexte tunisien).

### **B. Coûts d'agence actionnaires majoritaires/minoritaires et qualité d'audit**

Lorsque le capital est concentré, les actionnaires majoritaires peuvent présenter une menace d'expropriation pour les actionnaires minoritaires et sont par suite peu enclins à publier des informations financières. C'est ainsi que Ho et Wong (2001) montrent que les coûts d'agence dans les firmes, où le capital est concentré entre les mains d'un nombre réduit d'actionnaires, résultent des conflits d'intérêts entre les actionnaires majoritaires et les actionnaires minoritaires. Les premiers vont chercher à s'approprier des bénéfices privés au détriment des seconds et seront donc amenés à réduire la qualité de leur publication financière. En outre, le conflit entre les actionnaires majoritaires et minoritaires peut générer le versement d'avantages au profit des actionnaires majoritaires d'une manière plus que proportionnelle par rapport à leur contribution au capital. A cet effet, le rôle de l'auditeur externe est de permettre aux petits porteurs d'accéder à une information fiable et partant de leur garantir une distribution équitable de la richesse réellement générée dans l'entreprise. Les résultats des recherches empiriques antérieures traitant de l'association entre la qualité de l'audit demandée et la présence des détenteurs de blocs, s'avèrent mitigés. En effet, alors qu'aucune relation n'a pu être identifiée dans le cadre de l'étude de O'Sullivan (2000) sur la base d'un échantillon de 402 entreprises cotées au Royaume Uni, Fan et Wong (2005) établissent une association



positive entre ces deux variables, justifiant ceci par le fait que l'auditeur externe, indépendant et hautement qualifié joue un rôle immuable dans la résolution des conflits d'agence entre les actionnaires dominants et les actionnaires minoritaires. Dans le cadre de notre étude, le capital des entreprises tunisiennes est souvent concentré entre les mains d'une minorité de propriétaires qui préfèrent contrôler personnellement leurs entités et qui dominent les décisions de l'assemblée générale des actionnaires. On s'attend alors dans un tel contexte que la présence des actionnaires dominants agit négativement sur le choix d'un auditeur externe fortement réputé. C'est ainsi que l'on prévoit que *le degré de concentration du capital influence négativement la probabilité de faire appel à un auditeur externe de meilleure qualité (Hypothèse 2)*.

### **C. Coûts d'agence actionnaires/créanciers et qualité d'audit**

L'analyse de la relation d'agence actionnaires/créanciers suppose une convergence des objectifs actionnaires/dirigeants. Ces derniers sont considérés favoriser les intérêts de leurs mandants plutôt que ceux des prêteurs. On pourrait donc avancer qu'à travers les dirigeants, ce sont les actionnaires qui agissent. En fait, le recours à l'endettement établit une relation contractuelle entre actionnaires et créanciers (Pong et Kita, 2006). Le risque pour ces derniers est que les actionnaires profitent de leur autonomie de gestion pour effectuer des transferts de richesse à leur détriment. Selon Jensen et Meckling (1976), l'existence des dettes (surtout celles à lointaines échéances) altère les motivations des actionnaires et des dirigeants qui ne feront pas une allocation des ressources de façon à maximiser la valeur de la firme mais bien celle des fonds propres au détriment des dettes en créant ainsi des coûts d'agence de dettes (Chow (1982), Piot (2001), Hay et Davis (2004)). Conscients de ces comportements, les créanciers vont exiger une garantie de la fiabilité de l'information financière fournie, par le biais de la désignation d'un professionnel qualifié et de bonne réputation. A cet égard, Pong et Kita (2006) montrent que les banquiers exercent une autorité sur les entreprises japonaises dans la sélection de leurs auditeurs externes. Cependant, les résultats des études empiriques antérieures, concernant la relation entre le niveau de l'endettement et la qualité de l'audit, sont mitigés. En effet, certains chercheurs (Francis et Wilson (1988), Firth et Smith (1992), Copley et al. (1995), Lee et al. (2003), Velury et al. (2003), Hay et Davis (2004), Kane et Velury (2005)) appuient les prédictions de la théorie d'agence ; tel qu'un niveau élevé d'endettement (donc de risque) de la firme augmente la probabilité de la demande d'une meilleure qualité de l'audit afin de réduire les coûts d'agence. Cependant, Simunic et Stein (1987) justifient

l'existence d'une relation négative entre l'endettement et la qualité de l'audit. Ces derniers expliquent ceci par le fait que l'audit externe représente un mécanisme important de réduction des coûts d'agence de fonds propres plutôt que ceux de dettes, lors d'une introduction en bourse. Par ailleurs, Niemi et Sundgren (2003) montrent qu'aucune relation n'existe entre le niveau d'endettement et la demande d'une meilleure qualité de l'audit par des petites et moyennes entreprises finlandaises. Ces résultats sont semblables à ceux obtenus par Piot (2001) dans le contexte français, de Kane et Velury (2005) dans le contexte américain (uniquement dans le modèle où la qualité de l'audit est appréhendée en fonction de la réputation de l'auditeur externe), et de Dumontier et al (2006) dans le contexte tunisien. Dans le cadre de notre étude, on s'intéresse à valider les prédictions de la théorie de l'agence. Ainsi les créanciers des entreprises ayant un niveau élevé d'endettement, influencent les décisions de l'assemblée générale à choisir une meilleure qualité d'audit. Toutefois, on reconnaît une particularité du contexte tunisien, tel que l'octroi de la dette s'effectue soit en exigeant des garanties matérielles, soit sur la base des relations personnelles entre les prêteurs et les emprunteurs. A cet effet, on ne peut pas envisager la nature de la relation éventuelle entre le niveau d'endettement et la demande de la qualité de l'audit. C'est à cet effet que l'on prévoit uniquement que *le niveau d'endettement influence la probabilité de faire appel à un auditeur externe de meilleure qualité (Hypothèse 3)*.

Par ailleurs, la littérature antérieure révèle l'existence d'autres facteurs exogènes pouvant affecter la demande de la qualité de l'audit externe.

#### **D. Autres facteurs exogènes et qualité d'audit**

##### **\* Facteurs organisationnels de l'audité**

###### **- Taille de l'audité**

La taille de l'entreprise auditée est un déterminant potentiellement important du choix de l'auditeur externe (Lennox, 2005). Ceci revient, entre autres, aux économies d'échelle que les plus grands cabinets d'audit sont capables de réaliser (synonymes de coûts et d'efforts moins élevés) en auditant les comptes des plus grandes entreprises. C'est ainsi que Copley et al (1995), Abbott et Parker (2000), Piot (2001), Niemi et Sundgren (2003), Velury et al (2003), Hay et Davis (2004), Lennox (2005), Kane et Velury (2005), Fan et Wong (2005), Dumontier et al (2006) confirment l'existence d'une association significativement positive entre la taille du client audité et le choix d'un auditeur externe d'une meilleure qualité.

### **- Statut de cotation de l'audité**

L'examen des études empiriques s'inscrivant dans le cadre d'une introduction en bourse montre que les sociétés nouvellement cotées ont tendance à exiger une meilleure qualité de l'audit (Watts et Zimmerman (1986), Lee et al (2003)). Une qualité différenciée d'audit affecte positivement la confiance accordée par les investisseurs à l'information attestée par l'auditeur, et détermine potentiellement la valeur des titres introduits en bourse (Titman et Trueman (1986), Datar et al. (1991), Lee et al (2003)).

### **\* Facteurs de contrôle managérial**

#### **- L'indépendance du conseil d'administration**

L'analyse théorique du conseil d'administration attribue un rôle central aux administrateurs externes, et notamment ceux indépendants qui sont chargés de contrôler les dirigeants. Leur objectif ultime est de préserver les intérêts des actionnaires dans la mesure où l'indépendance et l'expertise qui les caractérisent font que leurs décisions soient plus objectives et optimales que les administrateurs internes (Fama (1980), Beasley et Petroni (2001), Lennox (2005)). Dans un contexte de la demande d'une meilleure qualité de l'audit, la revue de la littérature antérieure montre que les administrateurs externes, voire indépendants influencent les décisions du conseil à choisir une meilleure qualité de l'audit (Beasley et Petroni (2001) pour un échantillon de compagnies d'assurance, Lennox (2005) pour un échantillon de sociétés non cotées du Royaume Uni, Dumontier et al (2006) pour différents échantillons de sociétés tunisiennes cotées, non cotées et familiales, Chen et Zhou (2007) pour des entreprises ayant changé leur auditeur suite à la chute d'Arthur Andersen). Une qualité approuvée de l'audit offrirait à ces administrateurs un haut niveau d'assurance que les états financiers ne contiennent pas d'erreurs matérielles, donc de réduire l'asymétrie d'informations entre internes et externes.

#### **- La participation institutionnelle**

La recherche en matière de gouvernance des entreprises dévoile que la présence des investisseurs institutionnels dans le capital de l'entreprise engendre une atténuation des coûts d'agence grâce aux activités de contrôle qu'ils exercent. Dans le contexte du choix de l'auditeur externe, Velury et al. (2003) ont utilisé deux équations simultanées pour identifier la nature de l'association entre la qualité de l'audit et la participation institutionnelle. Ils montrent que les investisseurs institutionnels ont tendance à investir dans des entreprises auditées par des auditeurs externes de meilleure qualité et que ces investisseurs exigent une

meilleure qualité de l'audit dans les entreprises qu'ils contrôlent. Kane et Velury (2004) affirment aussi cette association positive.

## 2. Analyse empirique de l'impact des coûts d'agence sur la demande de la qualité d'audit

Rappelons que notre objectif est d'apprécier le pouvoir explicatif de la théorie de l'agence sur la demande d'une meilleure qualité de l'audit dans le contexte tunisien. Pour se faire, nous modélisons la qualité de l'audit externe en fonction des coûts d'agence, tout en contrôlant l'effet d'autres facteurs exogènes (2.1). Les résultats issus d'une analyse de régression logistique en données de panel permettent d'en étudier la nature d'interaction éventuelle (2.2).

### 2.1- Méthodologie et modélisation

\* Constitution de l'échantillon et collecte des données

L'échantillon initial de notre étude se compose de 48 entreprises tunisiennes cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT) à la date du 31/12/2006. Ce choix se justifie principalement par le fait que la séparation des fonctions de direction, de contrôle et de propriété s'y avère plus prononcée. Ceci constitue un cadre assez favorable de l'étude de l'impact des relations d'agence sur la demande de la qualité de l'audit. Nous avons exclu de notre échantillon les organismes et les sociétés à caractère financier (les banques, les compagnies d'assurances, les sociétés de leasing, etc.). L'exclusion de ces entreprises financières est justifiée par le fait qu'elles sont soumises à une législation particulière de préparation de leurs états financiers. Nous avons considéré une période d'étude s'étalant entre 2000 et 2006. A cause de l'indisponibilité de certaines données relatives à un ou plusieurs exercices comptables de la période d'étude retenue, nous étions amené de réduire notre échantillon de 182 observations (données de 26 entreprises non financières observées sur sept années successives) à 166 observations. A l'instar de Lollivier (2001), nous considérons dans cette étude *un panel de données non cylindré*. Le tableau 2 suivant synthétise la procédure de sélection de l'échantillon.

**Tableau 2-** Synthèse des différentes étapes de la sélection de l'échantillon

<i>Procédure de sélection</i>	<i>Nombre d'entreprises</i>
Population d'entreprises de départ	48
Exclusion des entreprises financières	(22)
<b>Nombre d'entreprises retenues dans l'échantillon final</b>	<b>26</b>
Nombre d'observations (entreprises-années)	182
Nombre d'observations exclues en raison de données manquantes	16
<b>Nombre d'observations retenues dans l'analyse</b>	<b>166</b>

Pour la collecte de nos données, nous avons en premier lieu téléchargé et consulté les états financiers définitifs des entreprises tunisiennes publiés par le Conseil du Marché Financier<sup>3</sup> (CMF) et par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunisie<sup>4</sup> (BVMT). La consultation de ces états financiers nous a permis de collecter principalement des données financières (extraites à partir des bilans et des états de résultats arrêtés au 31/12 de chaque année) requises pour notre étude ainsi que quelques informations portant sur la direction, le contrôle, et l'administration des entreprises retenues, lorsqu'elles sont disponibles. D'autres données manquantes (ayant trait surtout à la structure d'actionnariat) ont été extraites manuellement à partir des guides de sociétés cotées archivés à la BVMT et des prospectus d'émission archivés au CMF.

\* Définition et mesure des variables de l'étude

#### - Variable endogène : La qualité de l'audit

En reprenant les principaux indicateurs qui ont été utilisés dans les recherches antérieures, on pourrait citer essentiellement la réputation de l'auditeur (Piot (2001), Ayedi et al (2005), Kane et Velury (2005), Fan et Wong (2005), Chen et al (2007), Knechel et al (2008)), la spécialisation en industrie de l'auditeur (Aguilar et Barbadillo (2003), Chen et al (2005), Pong et Kita (2006)), la taille du cabinet d'audit (Hay et Davis (2004), Pong et Kita (2006), etc.). Dans le cadre du présent travail, et à l'instar de Kane et Velury (2005), Lennox (2005), et Chen et al (2007), la qualité de l'audit sera mesurée, en fonction du renommé de l'auditeur externe. Il s'agit de distinguer entre un groupe formé par les représentants des quatre plus grands cabinets internationaux d'audit ('Big 4')<sup>5</sup>. Le recours à cette mesure nous paraît potentiellement intéressant pour plusieurs raisons :

- La disponibilité de cette mesure dans notre contexte, s'agissant d'une information publiable par les entreprises soumises à l'obligation de contrôle légal des comptes, contrairement à l'information relative au chiffre d'affaire réalisé par l'auditeur, ou le nombre de collaborateurs dans le cabinet, etc., qui revêtent dans notre contexte tunisien d'une stricte confidentialité.
- Le recours à cette mesure nous permettra une meilleure comparaison de nos résultats d'étude par rapport à ceux obtenus par les différents autres chercheurs inscrits dans le même contexte d'étude.

A cet effet, notre variable endogène sera mesurée de la façon suivante :

$QUAL_{it}$  : est égal à 1 si l'entreprise<sub>i</sub> à l'année (t) est auditée par au moins un des représentants des 'Big 4', et 0 sinon.

### - Variables exogènes :

#### ➤ *Les coûts d'agence :*

- Actionnaires/dirigeants

A l'encontre de Piot (2001) considérant la part capital détenu par les 'Insiders' (tels que définis par les dirigeants, membres du conseil d'administration ou de surveillance, et fonds d'épargne salariale, le cas échéant) et à l'instar de Lennox (2005), nous retenons comme mesure à cette variable de 'propriété managériale', le pourcentage de capital détenu par le dirigeant exécutif (le directeur général ou le président directeur général) de l'entreprise audité. A cet effet, notre variable de propriété managériale est ainsi mesurée comme suit :

$PRMANG_{it}$  : Pourcentage de capital détenu par le dirigeant de l'entreprise<sub>(i)</sub> à l'année<sub>(t)</sub>.

- Actionnaires majoritaires/minoritaires

Yeh et Woidtke (2005) définissent un principal actionnaire comme étant celui qui détient la majorité des actions et/ou des droits de vote dans l'entreprise. Mínguez-Vera et Martín-Ugedo (2007) appréhendent la concentration du capital des entreprises espagnoles selon deux différentes manières. Ils recourent en premier lieu au pourcentage de capital détenu par le principal actionnaire, et en deuxième lieu au pourcentage de capital détenu par les deux aux cinq actionnaires majoritaires dans l'entreprise. Dans le cadre de notre étude, nous appréhendons les coûts d'agence actionnaires majoritaires/actionnaires minoritaires comme suit :

$PLACT_{it}$  : Pourcentage de capital détenu par le principal actionnaire

- Actionnaires/créanciers

L'endettement est généralement appréhendé soit en fonction du ratio du total des dettes rapporté au total de l'actif (Piot (2001), Yeh et Woidtke (2005), Mínguez-Vera et Martín-Ugedo (2007)), soit en fonction du ratio du total des dettes à moyen et long terme rapporté au total de l'actif (Kane et Velury (2005), Lennox (2005)), tels que :

$TDTA_{it}$  : dettes totales<sub>it</sub> / actif total<sub>it</sub>

$LTDTA_{it}$  : dettes à moyen et long terme<sub>it</sub> / actif total<sub>it</sub>

#### ➤ *Les autres facteurs exogènes :*

- Taille de l'entreprise audité

La taille de l'entreprise est appréhendée en fonction du logarithme du total de l'actif (Beasley et Petroni (2001), Piot (2001, 2005), Lennox (2005), Knechel et al (2008)). Ce choix de mesure est soutenu, entre autres, eu égard à la réglementation de la fonction d'audit financier.

$LNACTF_{it}$  : logarithme naturel du total de l'actif de l'entreprise  $i$  à l'année  $t$ .

- Statut de cotation

Le statut de cotation sert à contrôler l'effet éventuel de l'inclusion des sociétés qui n'était pas cotées sur la BVMT pour toute la période de l'étude.

$COTE_{it}$  : 1 si l'entreprise  $i$  à l'année  $t$  est admise à la cote permanente de la BVMT ; 0 sinon.

- Indépendance du conseil d'administration

Le critère d'indépendance des administrateurs est retenu en se basant sur les travaux de Beasley et Petroni (2001). Selon ces auteurs, l'indépendance des administrateurs désigne leur détachement familial et hiérarchique par rapport à la direction de l'entreprise. Nous avons considéré ainsi comme administrateurs indépendants, ceux qui n'ont pas de liens hiérarchiques avec la direction (employés de l'entreprise) et qui n'ont pas de liens familiaux apparents avec le président directeur général, le directeur général ou le président du conseil d'administration. Etant donné la subtilité de cette mesure d'indépendance des administrateurs, et le fait qu'on ne dispose pas suffisamment d'informations pour vérifier cette indépendance, nous qualifions un administrateur, tel que défini ci avant, comme externe. A l'instar de O'Sullivan (2000), Beasley et Petroni (2001), Piot (2001, et 2005), notre variable est mesurée de la façon suivante :

$ADMEX_{it}$  : Proportion des administrateurs externes siégeant dans le conseil d'administration de l'entreprise  $i$  à l'année  $t$ .

- Participation institutionnelle

Nous retenons comme investisseurs institutionnels, les établissements bancaires, les compagnies d'assurance, les sociétés d'investissement, les établissements de sécurité sociale. A l'instar de Kane et Velury (2004) et de Dumontier et al (2006), la variable participation institutionnelle est définie comme suit :

$PINSTT_{it}$  : pourcentage d'actions détenues par les investisseurs institutionnels dans l'entreprise  $i$  à l'année  $t$ .

\* Modèles économétriques

A l'instar de Kane et Velury (2004, 2005), Fan et Wong (2005) et Knechel et al (2008), nous modélisons la demande de la qualité de l'audit externe, sur des données en panel (période d'étude : 2000-2006). En vue d'apprécier l'impact de l'endettement total et celui de l'endettement à terme, nous modélisons ainsi la demande de la qualité de l'audit externe tel que suit :

**Modèle 1 :**

$$QUAL_{it} = \beta_0 + \beta_1 PRMANG_{it} + \beta_2 PLACT_{it} + \beta_3 TDTA_{it} + \beta_4 LNACTF_{it} \\ + \beta_5 COTE_{it} + \beta_6 ADMEX_{it} + \beta_7 PINSTT_{it} + \varepsilon_{it}$$

**Modèle 2 :**

$$QUAL_{it} = \beta_0 + \beta_1 PRMANG_{it} + \beta_2 PLACT_{it} + \beta_3 LTDTA_{it} + \beta_4 LNACTF_{it} \\ + \beta_5 COTE_{it} + \beta_6 ADMEX_{it} + \beta_7 PINSTT_{it} + \varepsilon_{it}$$

Avec :

$QUAL_{it}$  : est égal à 1 si l'entreprise<sub>i</sub> à l'année (t) est auditée par au moins un des représentants des 'Big 4', et 0 sinon.

$PRMANG_{it}$  : Pourcentage de capital détenu par le dirigeant de l'entreprise<sub>(i)</sub> à l'année<sub>(t)</sub>.

$TDTA_{it}$  : dettes totales<sub>it</sub> / actif total<sub>it</sub>

$LTDTA_{it}$  : dettes à terme<sub>it</sub> / actif total<sub>it</sub>

$LNACTF_{it}$  : logarithme naturel du total de l'actif de l'entreprise i à l'année t.

$COTE_{it}$  : 1 si l'entreprise i à l'année t est admise à la cote permanente de la BVMT ; 0 sinon.

$ADMEX_{it}$  : Proportion des administrateurs externes siégeant dans le conseil d'administration de l'entreprise i à l'année t.

$PINSTT_{it}$  : pourcentage d'actions détenues par les investisseurs institutionnels dans l'entreprise i à l'année t.

Ces modèles d'étude définis feront l'objet d'une validation empirique, en recourant à la méthode d'analyse logistique longitudinale qui s'avère appropriée à la spécificité de nos variables d'étude (notamment celle endogène). Le logiciel utilisé pour cette fin est STATA8.

## 2.2- Synthèse des résultats de l'étude

### ➤ Résultats de l'analyse univariée

Le tableau 3 suivant résume les statistiques descriptives (la moyenne, l'écart type, le minimum et le maximum pour les variables métriques, les fréquences et les pourcentages par modalité pour les variables qualitatives) relatives à nos variables d'étude. Ces statistiques sont reportées pour l'échantillon global (N=166), pour le sous échantillon formé par les entreprises auditées par les 'Non Big' (N=117) et pour le sous échantillon formé par les entreprises auditées par les 'Big4' (N=49).



**Tableau 3- Statistiques descriptives des variables explicatives**

Variables	Echantillon	Moyenne	Ecart type	Minimum	Maximum
PRMANG	Global (N=166)	4.61	13.18	0	74
	QUAL=0 (N=117)	5.71	14.83	0	74
	QUAL=1 (N=49)	2.00	7.48	0	40.4
PLACT	Global (N=166)	37.34	18.83	11	99.74
	QUAL=0 (N=117)	38.80	19.52	11	99.74
	QUAL=1 (N=49)	33.86	16.74	12.4	72.17
TDTA	Global (N=166)	0.46	0.24	0.03	1.199
	QUAL=0 (N=117)	0.44	0.24	0.03	1.091
	QUAL=1 (N=49)	0.49	0.22	0.0467	1.199
LTDTA	Global (N=166)	0.16	0.14	0	0.53
	QUAL=0 (N=117)	0.18	0.15	0	0.53
	QUAL=1 (N=49)	0.12	0.10	0	0.324
PINSTT	Global (N=166)	15.09	16.61	0	68.98
	QUAL=0 (N=117)	12.97	17.10	0	68.98
	QUAL=1 (N=49)	20.13	14.32	0	45.9
ADMEX	Global (N=166)	0.62	0.25	0	0.917
	QUAL=0 (N=117)	0.60	0.26	0	0.917
	QUAL=1 (N=49)	0.67	0.21	0.25	0.9
LNACTF	Global (N=166)	10.84	0.89	9.29	14.11
	QUAL=0 (N=117)	10.83	0.96	9.297	14.11
	QUAL=1 (N=49)	10.87	0.69	9.58	12.28
Variables	Echantillon	Modalité : 0		Modalité : 1	
		Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
COTE	Global (N=166)	20	12.05	146	87.95
	QUAL=0 (N=117)	18	15.38	99	84.62
	QUAL=1 (N=49)	2	4.08	47	95.92

*QUAL<sub>it</sub> : est égal à 1 si l'entreprise<sub>i</sub> à l'année (t) est auditée par au moins un des représentants des 'Big 4', et 0 sinon. PRMANG<sub>it</sub> : Pourcentage de capital détenu par le dirigeant de l'entreprise<sub>(i)</sub> à l'année<sub>(t)</sub>. TDTA<sub>it</sub> : dettes totales<sub>it</sub> / actif total<sub>it</sub>, LTDTA<sub>it</sub> : dettes à terme<sub>it</sub> / actif total<sub>it</sub>, LNACTF<sub>it</sub> : logarithme naturel du total de l'actif de l'entreprise<sub>i</sub> à l'année t. COTE<sub>it</sub> : 1 si l'entreprise<sub>i</sub> à l'année t est admise à la cote permanente de la BVMT ; 0 sinon. ADMEX<sub>it</sub> : Proportion des administrateurs externes siégeant dans le conseil d'administration de l'entreprise<sub>i</sub> à l'année t. PINSTT<sub>it</sub> : pourcentage d'actions détenues par les investisseurs institutionnels dans l'entreprise<sub>i</sub> à l'année t.*

Le tableau 3 montre qu'en moyenne les dirigeants des entreprises tunisiennes détiennent 4,61% du capital des sociétés qu'ils dirigent (contre ~60% dans Lennox (2005)). On remarque aussi que la moyenne de la propriété managériale des entreprises auditées par des 'Non Big' (5.71) est plus que le double que celle dans les entreprises auditées par des 'Big4' (2). Par ailleurs, il s'avère que le capital des sociétés tunisiennes est fortement concentré (37.34% contre une moyenne de 29% dans le contexte espagnol (Mínguez-Vera et Martín-Ugedo (2007)), avec un taux maximal de 99.74%. Ce tableau montre aussi que la majorité des observations (~88%) incluses dans l'échantillon sont admises à la cote permanente de la BVMT sur la période de l'étude (2000-2006).

Dans le cadre d'une analyse multivariée, on intègre l'interaction de toutes les variables explicatives en même temps dans un seul modèle, ainsi que la dimension temporelle de ces

variables étudiées en recourant à l'utilisation des données en panel. Avant d'entamer cette analyse, il s'avère nécessaire de vérifier l'existence éventuelle d'un problème sérieux de multicolinéarité<sup>6</sup> entre les variables explicatives à introduire dans un même modèle. Les résultats du test de corrélation figurant dans le tableau 4 suivant montrent l'inexistence d'aucun problème sérieux de multicolinéarité dans les modèles d'étude prédéfinis.

**Tableau 4- Corrélation entre les variables indépendantes**

	PRMANG	PLACT	TDTA	LTDTA	LNACTF	COTE	ADMEX
PLACT	0.198*						
TDTA	-0.158*	-0.017					
LTDTA	-0.269**	0.040	0.483**				
LNACTF	-0.276**	0.140	0.450**	0.509**			
COTE	-0.318**	-0.137	0.130	0.173*	0.231**		
ADMEX	-0.493**	0.142	0.012	-0.033	0.269**	0.191*	
PINSTT	-0.141	-0.080	0.479**	0.299**	0.217**	0.168*	0.016

\* : une significativité statistique au seuil de 5%, \*\* : une significativité statistique au seuil de 1%.

#### ➤ Résultats de l'analyse multivariée

Le tableau 5 suivant synthétise les résultats d'une estimation logistique de nos modèles d'étude précédemment définis. Les statistiques de Wald figurant en bas du tableau et relatives aux modèles estimés montrent que ces modèles sont globalement significatifs. En effet, ces statistiques permettent de rejeter l'hypothèse nulle selon laquelle tous les coefficients du modèle sont nuls. Par ailleurs, le test de Chi2, permet de rejeter l'hypothèse nulle selon laquelle les termes d'erreurs inclus dans le modèle sont auto-corrélés. La qualité de prédiction des deux modèles d'étude révèle que le deuxième modèle permet mieux de prédire les valeurs 0 et 1 de la variable dépendante (QUAL), que le premier modèle. Les effets marginaux des variables indépendantes sont aussi présentés dans le même tableau.

**Tableau 5- Estimation des modèles Logit de la qualité de l'audit**

Variables	Modèle 1	Effets marginaux	Modèle 2	Effets marginaux
	Endettement total		Endettement à terme	
constante	<b>-23.759*</b>	/	<b>-37.27**</b>	/
PRMANG	-0.0417	4.612	-0.057	4.612
PLACT	<b>-0.1246**</b>	37.342	<b>-0.059*</b>	37.342
TDTA	-0.4724	0.457		
LTDTA			<b>-19.36***</b>	0.162
LNACTF	<b>1.746*</b>	10.843	<b>2.622**</b>	10.843
COTE	0.914	0.879	1.794	0.879
ADMEX	7.833	0.622	<b>10.597*</b>	0.622
PINSTT	0.0027	15.086	<b>0.100***</b>	15.086
N	166		166	
Wald ( $\chi^2$ )	-48.65**		-44.89**	
$\chi^2$	89.25***		78.80***	
Qualité de prédiction du modèle	69.88 %		76.51%	

**Modèle 1** :  $P(QUAL_{it}=1) = \beta_0 + \beta_1 PRMANG_{it} + \beta_2 PLACT_{it} + \beta_3 TDTA_{it} + \beta_4 LNACTF_{it} + \beta_5 COTE_{it} + \beta_6 ADMEX_{it} + \beta_7 PINSTT_{it} + \varepsilon_{it}$   
**Modèle 2** :  $P(QUAL_{it}=1) = \beta_0 + \beta_1 PRMANG_{it} + \beta_2 PLACT_{it} + \beta_3 TDTA_{it} + \beta_4 LNACTF_{it} + \beta_5 COTE_{it} + \beta_6 ADMEX_{it} + \beta_7 PINSTT_{it} + \varepsilon_{it}$

Où :  $QUAL_{it}$  : est égal à 1 si l'entreprise  $i$ , à l'année  $t$  est auditée par au moins un des représentants des 'Big 4', et 0 sinon.  $PRMANG_{it}$  : Pourcentage de capital détenu par le dirigeant de l'entreprise  $(i)$  à l'année  $(t)$ .  $TDTA_{it}$  : dettes totales  $_{it}$  / actif total  $_{it}$ .  $LTDTA_{it}$  : dettes à moyen et long terme  $_{it}$  / actif total  $_{it}$ .  $LNACTF_{it}$  : logarithme naturel du total de l'actif de l'entreprise  $i$  à l'année  $t$ .  $COTE_{it}$  : 1 si l'entreprise  $i$  à l'année  $t$  est admise à la cote permanente de la BVMT ; 0 sinon.  $ADMEX_{it}$  : Proportion des administrateurs externes siégeant dans le conseil d'administration de l'entreprise  $i$  à l'année  $t$ .  $PINSTT_{it}$  : pourcentage d'actions détenues par les investisseurs institutionnels dans l'entreprise  $i$  à l'année  $t$ .  $\beta_0$  : constante introduite dans le modèle ;  $\varepsilon_{it}$  : le terme d'erreur ; \* : significativité au seuil de 10%, \*\* : significativité statistique au seuil de 5%, \*\*\* : significativité statistique au seuil de 1% ; Wald( $\chi^2$ ) : Statistique renseignant sur la significativité globale du modèle.  $\chi^2$  : Statistique permettant de renseigner sur l'existence d'une auto-corrélation entre les termes d'erreurs dans le modèle.

Les résultats d'une estimation logistique montrent que la variable propriété managériale (PRMANG) ne semble pas exercer une influence statistiquement significative sur la demande de la qualité de l'audit externe. Notre première hypothèse est ainsi rejetée. Ce résultat est conforme à ceux de Piot (2001) et de Francis et Wilson (1988). Ceci pourrait rejoindre les conclusions de Piot (2001) et de Abaoub et Ellouze (2001), tel que dans de tel contexte où la structure de propriété est relativement concentrée, le conflit d'agence actionnaires majoritaires/actionnaires minoritaires domine celui actionnaire/dirigeant. Ce résultat pourrait avoir aussi pour origine le fait que la relation entre la propriété managériale et la qualité d'audit ne soit pas linéaire, comme il a été démontré dans Lennox (2005). Par ailleurs, la significativité statistique du coefficient associé à la variable concentration de propriété, montre l'existence d'une relation significativement négative entre la concentration du capital

et la demande d'une meilleure qualité de l'audit externe. Ceci confirme notre seconde hypothèse de recherche. Notre résultat s'avère intéressant à plusieurs égards. En effet, selon la théorie de l'agence la concentration du capital est perçue comme un moyen de contrôle efficace de contrôle des dirigeants. Dans un contexte de choix d'auditeur externe, il devient moins probable que l'entreprise recourt à cet effet à une meilleure qualité de l'audit externe en vue de fiabiliser l'information préparée par les dirigeants. Les actionnaires majoritaires préfèrent ainsi exercer un contrôle personnel restrictif sur la gestion de leurs entreprises. En fait, dans le contexte tunisien, le choix de l'auditeur externe s'effectue en assemblée générale des actionnaires. Ce sont par conséquent les actionnaires majoritaires qui influencent ce choix et non pas ceux minoritaires. D'autre part, l'endettement total s'avère ne pas exercer un pouvoir explicatif de la demande d'une meilleure qualité de l'audit dans le contexte tunisien. Ceci corrobore les résultats de Piot (2001), Niemi et Sundgren (2003), Dumontier et al (2006) et Knechel et al (2008). L'inexistence d'une association entre l'endettement et la qualité de l'audit a été expliquée par Collis et al (2004) comme l'inadéquation de la variable endettement comme facteur influençant la demande de l'audit selon une perspective de l'agence. Cependant, il s'avère que l'endettement à terme exerce une influence statistiquement significative et de signe négative sur la demande d'une meilleure qualité d'audit confirmant ainsi notre troisième hypothèse. Notre résultat pourrait s'expliquer par le fait que les entreprises tunisiennes les plus endettées à terme préfèrent recourir aux services d'un 'Non Big' plutôt que ceux d'un 'Big' en vue de minimiser les informations divulguées et éventuellement la réception d'un rapport d'audit assorti de réserves. C'est ainsi que l'on pourrait affirmer que la qualité différenciée de l'audit externe ne permet pas de résoudre les conflits d'agence actionnaires/créanciers. En ce qui concerne les variables de contrôle, uniquement le statut de cotation de l'audit ne semble pas exercer un effet sur la demande d'une meilleure qualité de l'audit, ce qui appuie les résultats de Knechel et al (2008). Toutefois, ce résultat devrait être interprété d'une façon prudente, étant donné que l'échantillon d'étude retenu est majoritairement dominé par des entreprises cotées. Par ailleurs, il s'avère que la taille de l'audit influence positivement la demande d'une meilleure qualité d'audit, de telle sorte que les entreprises de plus grande taille soient auditées en général par les représentants des plus grands cabinets d'audit. En plus, les résultats montrent que l'indépendance du conseil d'administration exerce un impact significativement positif sur la demande d'une meilleure qualité de l'audit externe (modèle 2). Ce résultat confirme les propos de Beasley et Petroni (2001), de Piot (2005) au Canada et de Dumontier et al (2006) en Tunisie. La participation institutionnelle semble aussi avoir un impact significativement

positif sur la probabilité de désigner un auditeur externe parmi les représentants des plus grands cabinets internationaux d'audit (modèle 2). Ceci corrobore ainsi les résultats de Kane et Velury (2004) et rejetant le résultat obtenu par Dumontier et al (2006) en considérant des données en coupe transversale.

### **Conclusion**

Notre objectif était de tester, en une analyse longitudinale, l'impact éventuel des coûts d'agence sur la demande d'une meilleure qualité de l'audit externe. Nous appréhendons la qualité de l'audit externe en fonction du renommé de l'auditeur externe (Big vs non Big). Nous avons modélisé ainsi la probabilité de faire appel à un auditeur de meilleure qualité en fonction des coûts d'agence actionnaires/dirigeants, actionnaires majoritaires/actionnaires minoritaires et actionnaires/créanciers, tout en contrôlant l'effet d'autres facteurs exogènes. Sur un échantillon de 166 observations (renfermant des entreprises cotées sur la BVMT à la date du 31/12/2006) couvrant la période 2000-2006, les résultats d'une estimation logistique montrent que la propriété managériale n'exerce pas d'impact significatif sur la demande d'une meilleure qualité de l'audit. Nos résultats révèlent l'existence d'une relation significativement négative entre la concentration du capital (mesurant les coûts d'agence actionnaires majoritaires/actionnaires minoritaires), l'endettement à terme (mesurant les coûts d'agence actionnaires/créanciers) et le choix de l'auditeur externe. Par ailleurs, et conformément aux résultats de Knechel et al (2008), la taille de l'entreprise s'avère un déterminant potentiel de la demande différenciée de l'audit externe en Tunisie. En plus, et conformément aux résultats de Beasley et Petroni (2001), de Piot (2005) au Canada et de Dumontier et al (2006) en Tunisie, l'indépendance du conseil d'administration influence positivement la demande de la qualité de l'audit. La participation institutionnelle semble aussi avoir un impact significativement positif sur la probabilité de faire appel public à l'épargne, corroborant ainsi les résultats de Kane et Velury (2004).

De point de vue théorique, le présent travail permet d'ajouter à la littérature antérieure, le fait d'étudier le pouvoir explicatif de la théorie d'agence dans le contexte tunisien. Ce contexte caractérisé par une forte concentration de propriété et un marché financier peu développé, est entrain d'enregistrer un certain dynamisme de point de vue réglementation de l'audit légal, informations divulguées par les entreprises faisant appel public à l'épargne et notamment celles cotées, encouragement des institutionnels à participer dans le capital de ces entreprises, ouverture des capitaux à l'extérieur de l'entreprise, instauration des comités d'audit, etc. Ces événements assez récents ajoutent à l'intérêt de mener une telle étude. En plus, contrairement

à la majorité des recherches antérieures, notre étude modélise en une analyse longitudinale, la demande de la qualité de l'audit externe en fonction des coûts d'agence. Ceci permet de prendre en compte la dimension temporelle, généralement négligée dans les études antérieures (Piot (2001, 2005), Niemi et Sundgren (2003), Hay et Davis (2004), Dumontier et al (2006), etc.), lors de l'étude du choix de l'auditeur externe dans un contexte d'agence. De point de vue méthodologique, le recours à une analyse logistique en données de panel non cylindré est un atout permettant d'introduire dans l'échantillon d'étude le maximum d'observations possible. Ceci permet une meilleure validation de nos résultats empiriques.

Toutefois, notre étude comporte certaines limites. En effet, la mesure de la variable 'indépendance du conseil d'administration' est assez subtile. Cette indépendance n'a pas pu être vérifiée avec précision. En effet, à cause de l'indisponibilité des informations dans certains cas, nous n'avons pas pu vérifié si l'administrateur est lié à la direction par des relations hiérarchiques (par exemple un cadre d'une société filiale). Ceci nous a amené à considérer dans notre étude des administrateurs externes (qui peuvent être affiliés) plutôt que des administrateurs indépendants. En plus, il est vrai que la nature réglementée du commissariat aux comptes, permet de penser que l'offre d'audit est assez homogène entre les cabinets. C'est ce qui justifie le recours à une mesure dichotomique de la qualité de l'audit (distinction Big / Non Big). Néanmoins, il se peut que les services d'audit rendus par des professionnels appartenant à un même groupe diffèrent entre eux et d'un client à un autre. La grande confidentialité qui entoure la pratique de contrôle légal des comptes en Tunisie, rend difficile le recours à d'autres mesures de la qualité de l'audit (chiffre d'affaires, etc.) et limite la portée de nos résultats. Par ailleurs, le recours à une analyse longitudinale lors de l'étude de la demande de la qualité de l'audit, ne nous a pas permis d'évaluer distinctement l'effet d'un changement d'auditeur au cours de la période d'étude, ni l'effet d'une nouvelle introduction en bourse. Ces évènements particuliers devraient faire l'objet de futures investigations.

## **Bibliographie**

- Abaoub, E. et Ellouze, D. (2001) 'Gouvernement des entreprises : les moyens de contrôle et de discipline des dirigeants', dans *Finance d'entreprise*, Economica : 213-43.
- Abbott, L. J. et Parker, S. (2000) 'Auditor selection and audit committee characteristics', *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 19(2): 47-66.
- Beasley, M. S. et Petroni, K. R. (2001) 'Board independence and audit firm type', *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 20(1): 96-114.

- Chen C.J.P. Su X. et Wu X. (2007) 'Market competitiveness and Big 5 pricing: Evidence from China's binary market', *The International Journal of Accounting*, vol.42, pp.1-24.
- Chen K.Y. et Zhou J. (2007) 'Audit committee, board characteristics and auditor switch decisions by Andersen's Clients', *Contemporary Accounting Research*, 24(4): 1085-1117.
- Chow, C. W. (1982) 'The demand for external auditing: size, debt and ownership influences', *The Accounting Review*, 57 (2): 272-91.
- Collis, J., Jarvis, R. et Skerratt, L. (2004) 'The demand for the audit in small companies in the UK', *Accounting & Business Research*, 34(2): 87-100.
- Copley, P. A., Gaver, J. J. et Gaver, K. M. (1995), 'Simultaneous estimation of the supply and demand of differentiated audits: evidence from the municipal audit market', *Journal of Accounting Research*, 33: 137-155.
- Datar, S., Feltham, G. et Hughes, J. (1991) 'The role of audits and audit quality in valuing new issues', *Journal of Accounting & Economics*, 14: 3-49.
- DeFond, M. L. (1992) 'The association between changes in client firm agency costs and auditor switching', *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 11: 16-31.
- Dumontier, P., Chtourou, S. et Ayedi, S. (2006), 'La qualité de l'audit externe et les mécanismes de gouvernance des entreprises : Une étude empirique menée dans le contexte tunisien', *Actes du 27<sup>ème</sup> congrès de l'Association Francophone de Comptabilité (AFC)*, Tunis.
- Ettredge, M., Simon, D., Smith, D. et Stone, M. (1994) 'Why do companies purchase timely quarterly reviews', *Journal of Accounting & Economics*, 18: 131-55.
- Fama, E. F. (1980) 'Agency problems and the theory of the firm', *Journal of Political Economy*, 78(5): 228-307.
- Fan, P. H. et Wong, T. J., (2005) 'Do external auditors perform a corporate governance role in emerging markets? Evidence from East Asia', *Journal of Accounting Research*, 43 (1): 35-72.
- Francis, J. R. et Wilson, E. R. (1988) 'Auditor changes: a joint test of theories relating to agency costs and auditor differentiation', *The Accounting Review*, 63(4): 663-82.
- Hay, D. et Davis, D. (2004) 'The voluntary choice of an audit of any level of quality', *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 23(2): 37-53.
- Jensen, M. C. et Meckling W. (1976) 'Theory of the firm: managerial behaviour, agency costs and ownership structure', *Journal of Financial Economics*, 3(4): 305-60.

- Kane, E. J. (2004) 'Continuing dangers of disinformation in corporate accounting reports', *Review of Financial Economics*, 13: 149-64.
- Kane, G.D. et Velury, U. (2005) 'The impact of managerial ownership on the likelihood of provision of high quality auditing services', *Review of Accounting & Finance*, 4 (2), 86-106.
- Knechel, W.R.; Niemi, L. et Sundgren, S. (2008) 'Determinants of auditor choice: Evidence from a small client market', *International Journal of Auditing*, 12: 65-88.
- Lapointe, P., (2000), 'Structure de propriété, investisseurs institutionnels et performance de l'entreprise : le point des connaissances', *Gestion*, 25 : 75-86.
- Lee, P., Stokes, D., Taylor, S. et Walter, T. (2003) 'The association between audit quality, accounting disclosures and firm-specific risk: evidence from initial public offerings', *Journal of Accounting & Public Policy*, 22: 377-400.
- Lennox, C. (2005) 'Management ownership and audit firm size', *Contemporary Accounting Research*, 22 (1), 1-23.
- Mínguez-Vera A. et Martín-Ugedo J.F. (2007) 'Does ownership structure affect value? A panel data analysis for the Spanish market', *International Review of Financial*, 16: 81-98.
- Nikkinen, J. et Sahlström, P. (2004), 'Does Agency Theory Provide a General Framework for Audit Pricing?', *International Journal of Auditing*, 8: 253-262.
- O'Sullivan (2000), 'The impact of board composition and ownership on audit quality: Evidence from large UK companies', *British Accounting Review*, 32, 397-414.
- Piot C. (2001) 'Agency costs and audit quality: evidence from France', *European Accounting Review*, 10(3): 461-99.
- \_\_\_\_\_ (2005) 'Qualité de l'audit, information financière et gouvernance: enjeux et apports', dans *Gouvernement d'entreprise : Enjeux managériaux, comptables et financiers*, Editions de Boeck Université, Bruxelles, 270 p, 155-229.
- Simunic D. et Stein, M. (1987) 'Product differentiation in auditing: auditor choice in the market for unseasoned new issues', *Research Monograph N°13* of The Canadian Certified General Accountants' Research Foundation.
- Titman, S. et Trueman, B. (1986) 'Information quality and the valuation of new issues', *The Journal of Accounting & Economics*, 8: 159-72.
- Velury, U., Reisch, J. T. & O'Reilly, D. M. (2003) 'Corporate governance and the selection of industry specialist auditors', *Review of Quantitative Finance and Accounting*, Vol.21, pp.1-35.
- Watts R. et Zimmerman, J. (1986) 'Positive accounting theory', Prentice-Hall Contemporary Topics in Accounting Series, Englewood Cliffs, New Jersey.



Yeh Y. H. et Woidtke T. (2005) 'Commitment or entrenchment?: Controlling shareholders and board composition', *Journal of Banking & Finance*, vol. 29, pp: 1857–1885.

## Notes

---

<sup>1</sup> Loi 82-62 du 30 Juin 1982 modifiée plus tard par la loi 88-108 du 18/08/1988.

<sup>2</sup> La loi 2005-96 relative à la sécurité des relations financières a prévu un nombre maximal de mandats successifs, compte tenu du renouvellement, pour les sociétés commerciales soumises à *l'obligation de désigner un commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie*, trois mandats lorsque le commissaire aux comptes est une personne physique et cinq mandats si le commissaire aux comptes revêt la forme d'une société d'expertise comptable.

<sup>3</sup> [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

<sup>4</sup> [www.bvmt.com.tn](http://www.bvmt.com.tn) et [www.tunisiebourse-net.com](http://www.tunisiebourse-net.com)

<sup>5</sup> En Tunisie, les représentants de ces cabinets internationaux d'audit sont :

- Pour ce qui est de E&Y, c'est la société AMC (Noureddine HAJJI, Ridha BEN ZAIED, Zine Elabidine CHERIF, et Sami Zaoui)
- Pour ce qui est de Price, c'est la société MTBF (Mabkout ABDESSATAR, Rchid TMAR, Ahmed BELLIFFA, et Abderrahmène FENDRI)
- Pour ce qui est de Deloitte, c'est Ahmed MANSOUR qui le représente.

<sup>6</sup> Kervin (1992) prévoit un  $r=0.7$  pour se prononcer sur un problème sérieux de colinéarité entre des variables indépendantes incluses dans un modèle de régression.